

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GENERALE

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DE
DIVERSES ASSOCIATIONS SAINT-
GENOISES**

Délibération : **07.2020.037**

Transmis en préfecture le :

24 juillet 2020

Séance du : **23 juillet 2020**

Compte-rendu affiché le **24 juillet 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **17 juillet 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Ikrame TOURI, Frédéric RAGON, Eric VALOIS, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Ikrame TOURI à Sonia MONFORT, Frédéric RAGON à Claudia VOLFF, Eric VALOIS à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

Considérant que les statuts de certaines associations disposent que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour représenter la commune au sein de leurs conseils d'administration,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** les membres représentant le conseil municipal au sein des conseils d'administration des associations ci-dessous listées :

Association	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
Centre Musical et Artistique (CMA)	1 titulaire + 1 suppléant	Aïcha BEZZAYER	Patrick FAURE
Association Musicale	1 titulaire + 1 suppléant	Aïcha BEZZAYER	Camille EL-BATAL
SAGA	1 à 4 représentants	Yves GAVAULT Françoise PARDON-BERARD Stéphane GONZALEZ Philippe MASSON	
St-Genis Emploi	4 représentants	Stéphane GONZALEZ Camille EL-BATAL Ikrame TOURI Coralie TRACQ	
Sud Ouest emploi	1 titulaire	Stéphane GONZALEZ	
Mission Locale	2 titulaires + 2 suppléants	Stéphane GONZALEZ Ikrame TOURI	Patrick FAURE Coralie TRACQ
Centre Social et Culturel des Barolles	2 représentants	Sonia MONFORT Laurent DURIEUX	
CLESG	1 représentant + 1 suppléant	Ikrame TOURI	Laure LAURENT
Sucre d'Orge	2 représentants	Laure LAURENT Delphine CHAPUIS	
Pom'Cerises	3 représentants	Laure LAURENT Delphine CHAPUIS Ikrame TOURI	
Câlin Câline	1 représentant + 1 suppléant	Sonia MONFORT	Laure LAURENT
Accueil Enfance	1 représentant+ 1 suppléant	Laure LAURENT	Delphine CHAPUIS
Vignerons de Beauregard	1 représentant	Patrick FAURE	

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène MILLET,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,
Monsieur Guougueni n'ayant pas pris part au vote,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et Abstention : 3.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.